

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 3 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le Trois Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LES BILLAUX (Gironde), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE, Maire.

Date de la convocation : 24 Février 2026. Membres en exercice : 15

PRESENTS (12) : Michel MILLAIRE, Max BRIEU, Corinne BOTT, Philippe PECHEREAU, Joelle BUREAU, Joseph LEPRETRE, Vivien LAPEYRE, Ghislaine HAMEL, Bernadette MOREL, Yseult CONSTANT, Florence COUSINOU, Luc BONHOMMEAU

EXCUSES (1) : François-Xavier THIOLET

Absents (2) : Jean-Yves VEYLIT, Evelyne LANGLADE

Votants : 12

Monsieur Luc BONHOMMEAU a été nommé secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 13 Janvier 2026 est approuvé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que suite à la rétrocession de voirie Rue de Bacchus à la commune, il a proposé à deux propriétaires des commerces de Boulangerie-Pâtisserie et Boucherie-Charcuterie de leur vendre le terrain jouxtant leurs commerces à l'Euro symbolique.

Les acquéreurs prendront en charge les frais de bornage.

L'entretien des terrains sera à la charge de leur propriétaire.

Ces espaces permettront aux commerçants de réaliser des aménagements , des évènements selon leur volonté.

Délibération 2026 - 11: VENTE TERRAIN

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelles cadastrée C 2110 longeant la boulangerie-pâtisserie à la SARL ALEM située à Portet-sur-Garonne (31), Géré par Monsieur Emmanuel SEBBAH propriétaire du bâtiment, pour une somme de 1 €.

Les frais de bornages seront à la charge de l'acquéreur.

La contenance des terrains vendus sera déterminée lors du bornage.

L'entretien et l'aménagement du terrain sont désormais à la charge du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la proposition de la vente du Terrain à la SARL ALEM pour une somme de 1 €,
- **De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de réaliser l'ensemble des formalités administratives et techniques liées à cette affaire.

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 3 Mars 2026**

Délibération 2026 - 12: VENTE TERRAIN

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle cadastrée C2109 longeant la boucherie Charcuterie à la SCI TILOU, gérée par Monsieur Gérard Calvet, propriétaire du Commerce de la Boucherie à la Campagne pour une somme de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de la vente du Terrain à la SCI TILOU pour une somme de 1 €,
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant de réaliser l'ensemble des formalités administratives et techniques liées à cette affaire.

Les élus demandent si le passage piéton sera maintenu en bordure de la route de Paris (RD 910).
Monsieur le Maire répond que pour le moment l'ensemble des propriétaires sont favorables à l'utilisation de la voie douce. Toutefois lors de l'acte notarié de l'achat des terrains cette question sera relevée et notée.

Monsieur le Maire souhaite que ces décisions soient suivies par la nouvelle équipe municipale.

Le poste du technicien sortant pour raison de retraite nécessite de mettre à jour le tableau des effectifs :

Délibération 2026-13 : RH Modification tableau des effectifs - fermeture poste

Le Maire de Les Billaux

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} Mars 2023 après avis du comité social territorial en date du 16 Mars 2021.

Monsieur le Maire propose de modifier, à compter du 1^{er} Mars 2026, le tableau des effectifs ainsi :

Emploi	Grade	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdo	Motif
TECHNICIEN	Technicien principal 1 ^{ière} Classe	B	1	0	35H	Radiation des cadres au motif de la radiation des cadres pour retraite

Au regard du départ en retraite du technicien, le conseil municipal à l'unanimité accepte la fermeture du poste.

POUR 12 VOIX

CONTRE 0 VOIX

ABSTENTION 0 VOIX

L'agent technique en place souhaite passer et obtenir le concours en Catégorie B. Il sera de la responsabilité de l'équipe municipale d'ouvrir un poste.

Informations et questions diverses :

Terrain devant Toyota : L'acte notarié du 11 février a permis de percevoir la recette de 180 000 € .

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 3 Mars 2026

Ligne de trésorerie : la ligne de trésorerie a été remboursée dès réception des fonds.

Affaire Manthé : L'avocat de la commune a fait reporter la procédure. Une convocation devant le tribunal est prévue pour le 19 Mars mais un report est possible par la partie adverse. Joseph Leprêtre explique que le service juridique Elabor (gestion et aide juridique pour le cimetière communal) a aussi été un appui important dans cette affaire.

Titularisation d'un agent administratif au 1^{er} Mars 2026.

Inondations : Les inondations liées aux tempêtes Nils et Pedro ont été particulièrement hautes et rapides. La décrue a été longue et certains administrés sont restés immobilisés dans leurs logements plusieurs jours d'autres ont préférés pour des raisons professionnelles et personnelles quitter leur logement.

Monsieur le Maire remercie le personnel administratif et technique pour l'aide apporté aux administrés concernés par les inondations (appels réguliers et livraisons).

Il remercie également Michel Melin pour la livraison de vivres avec son bateau à une famille.

Le plan communal de sauvegarde a été ouvert et l'ensemble des familles contactées. La sous-préfecture a été également très attentive au déroulement des évènements.

Après déclaration, la commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle assez rapidement (5 jours). L'arrêté interministériel a été affiché et distribué aux familles concernées afin qu'elles transmettent ces informations à leurs assurances.

Les dégâts routiers sont importants.

Bulletin municipal : L'entreprise qui imprime les bulletins a été victime des inondations et une réimpression a été nécessaire. Livrés ce jour, ils sont désormais en cours de distribution.

Marché téléphonie de la Cali (2025GC02) : adhérente à cet accord-cadre, la commune connaît désormais les titulaires des lots 1 et 2 . Cet accord-cadre dure 4 ans mais il est possible de renoncer à l'issue de 12 mois.

Le lot 1 concerne les services de télécommunication (accès internet et téléphonie) et la société Adista a été retenue. Sans minimum d'achat avec un maximum de 1 048 250 € HT sur la durée du marché et pour l'ensemble des entités adhérentes.

Le lot 2 concerne la téléphonie mobile et la société SFR est retenue. Sans minimum d'achat mais avec un maximum de 4000 € HT par an pour Les Billaux.

Le choix de souscrire est aujourd'hui est toujours libre, la commune bénéficie de tarifs préférentiels.

Données personnelles : Max BRIEU informe qu'il supprimera les cessions informatiques des élus sur les différents ordinateurs de la Mairie le 10 Mars et leur demande de récupérer ou partager leurs données avant cette date.

Information gendarmerie sur panneau-pocket : Monsieur le Maire informe qu'il a mis une information sur panneau-pocket concernant les trottinettes électrique et l'âge légal d'utilisation suite à la constatation devant l'école d'un enfant de 6 ans sur ce type de véhicule. Il a également interpellé une

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 3 Mars 2026

personne qui « promenait » deux jeunes dans une remorque tractée par une voiture. La gendarmerie rappelle que c'est interdit et verbalisable.

Participation citoyenne :

Monsieur le Maire rappelle que la participation citoyenne est en cours. Les panneaux vont être affichés et la partie administrative finalisée dans quelques semaines. Les référents sont : Monsieur Peus, Monsieur Héritier, Monsieur Robert et Madame Xans

Michel MILLAIRE conclue la réunion du Conseil Municipal en retraçant le mandat qui a commencé en 2020 en plein Covid 19 et qui se termine par une inondation importante et les dégâts qui vont avec.

Il a remercié les élus qui ont participé et œuvré pour l'intérêt général de la commune pendant ces six années.

L'ordre du jour et les questions diverses épuisées, la réunion du conseil Municipal prend fin à 19h30.

Luc BONHOMMEAU
Secrétaire de Séance



Michel MILLAIRE
Maire

